

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 18 Mai 1897

NOUVELLES LOCALES

Le yacht *Princesse-Alice*, commandé par S. A. S. le Prince, est arrivé à Monaco, samedi soir vers 6 heures.

M. Hans E. Heitmann, nommé Consul de la Principauté à Christiania (Suède) par Ordonnance du 30 octobre 1896, vient de recevoir l'*exequatur* royal.

M. Paul Marquet est nommé deuxième commis aux bureaux de l'Enregistrement et des hypothèques de Monaco, depuis le 15 mai courant.

M. le Ch^r Marquet, président de la Société des Régates, a fait les dons suivants, sur les recettes de la dernière fête de bienfaisance (9 mai) :

Pour les victimes ou les sauveteurs de l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris (versé entre les mains de M. le Consul de France)...	200 fr.
Pour le Bureau de Bienfaisance de Monaco.....	200
Pour la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Monaco.....	100
Pour les sœurs de Bon-Secours de Monaco.....	100
Total...	600 fr.

Une erreur de composition nous a fait dire, mardi dernier, que la Société des Régates avait fait l'avant-veille la distribution des 300 francs que M. Gordon Bennett avait donnés pour créer des prix dans une course spéciale.

C'est Cinq cents francs qu'il faut lire.

La fête de charité donnée, dimanche dernier, à la Condamine, avec le concours des diverses Sociétés Monégasques, avait attiré beaucoup de monde.

Le tirage de la tombola a eu lieu à minuit.

Voici la liste des numéros gagnants

280 — 2233 — 1093 — 2009 — 392 — 687 — 4038
760 — 1394 — 3378 — 303 — 2773 — 390 — 2683
2142 — 3305 — 1883 — 98 — 1245 — 3085 — 2197
2975 — 712 — 2994 — 3290 — 1761 — 1642 — 1958
346 — 2798 — 1964 — 2128 — 80 — 3186 — 2214
1345 — 2504 — 2492 — 880 — 881 — 2973 — 762
817 — 3114 — 2623 — 445 — 1084 — 2608 — 2571
3187 — 93 — 889 — 581 — 2076 — 2293 — 795
2330 — 3050 — 2067 — 2163 — 587 — 1223 — 3241
290 — 1956 — 2640 — 2839 — 1289 — 1528 — 624
1320 — 3225 — 2512 — 1312 — 822 — 3000 — 2932
2814 — 37 — 1055 — 2987 — 3173 — 776 — 510
635 — 1935 — 2543 — 609 — 2754 — 1158 — 663
2431 — 1085 — 35 — 1271 — 816 — 3230 — 2671
1092 — 1118 — 2110 — 3309 — 735 — 2494 — 1954
2402 — 1770 — 2806

On peut réclamer les lots, tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin, rue de la Turbie, maison Joffredy.

Les divisions d'honneur du Petit Séminaire de Nice sont venues, musique en tête, jeudi dernier, faire une excursion dans la Principauté, sous la direction de leur Supérieur, M. Courrège.

Le Petit Séminaire comptait jadis à Monaco de nombreux élèves qui avaient tenu à se joindre à leurs anciens maîtres et à leurs condisciples.

Au nombre de deux cents environ, ces jeunes gens que guidait M. Félix Gindre, ont visité les établissements de la Principauté, les serres de la Société des Bains, les jardins, etc. Après un déjeuner servi au théâtre des Variétés, on s'est rendu sur la place du Palais, où un concert a été donné en l'honneur de nos augustes Souverains. S. A. S. Madame la Princesse a daigné faire entrer les élèves au Palais où un vin d'honneur leur a été offert.

C'est aux cris de: Vive le Prince! Vive la Princesse! que les verres ont été levés.

Cette petite fête a gaiement occupé toute la journée notre population.

Mercredi dernier, dans la soirée, un douanier du poste de Vintimille, Léon Rives, 31 ans, natif de Montjoie (Ariège), ayant imprudemment voulu traverser les voies à la gare de Monaco, pour prendre le train de 7 heures 39 allant à Menton, au moment où arrivait un train de Monte Carlo, a été atteint par la machine de ce dernier et renversé sous les rous des wagons. La mort a été instantanée.

Léon Rives était venu en service à Monaco, apporter une dépêche à son inspecteur qui s'y trouvait momentanément. Il devait retourner à Vintimille par le train de 10 heures et demie, mais des raisons d'ordre privé l'appelaient paraît-il à Menton, et son empressement fut cause de sa perte.

Ses restes mortels ont été, après les constatations légales faites par M. le Substitut de l'Avocat général, M. le Directeur de la Police, M. Orion, commissaire de police de la Condamine, M. de Capella, lieutenant des Carabiniers, transportés à l'Hôtel-Dieu.

Les obsèques du malheureux Rives ont eu lieu vendredi matin à 10 heures. Y assistaient : S. Exc. le Gouverneur Général; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco; M. le Conseiller d'Etat Jolivot; M. P. Glaize, Consul de France à Monaco; M. Tamburini, Consul de France à Vintimille; M. Amé, Directeur des Douanes des Alpes-Maritimes; les Inspecteurs des Douanes de Nice et de Vintimille, ainsi que les capitaines, officiers et préposés de tous grades; M. le Receveur des Douanes à Monaco; un détachement de préposés en armes, des délégations des gardes d'honneur, du corps des carabiniers, des agents de police, des sapeurs-pompiers, etc.

La cérémonie religieuse à Sainte-Dévote était des plus dignes. Avec son désintéressement habituel, l'administration des Pompes funèbres, avait fourni son matériel de 1^{re} classe.

Le corps a été, après la cérémonie religieuse, inhumé au cimetière de Monaco, où M. Amé a prononcé un touchant adieu.

Voici les dates des premières communions dans les trois paroisses de la Principauté:
 Paroisse de Saint-Charles, le 23 mai courant.

Paroisse de Sainte-Dévote, le 27 mai.
 Paroisse de la Cathédrale, le 13 juin.
 La confirmation sera donnée les mêmes jours aux jeunes communians.

Dans son audience correctionnelle du 13 mai 1897, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

- Pour vol, Joseph Bernard Danna, 27 ans, tailleurs d'habits, sans domicile fixe, 3 ans de prison;
- Pour coups et blessures volontaires, Antonin-Auguste Cavagnero, 64 ans, maçon à Monaco, 16 francs d'amende;
- Pour infraction au règlement sur le tir des mines, Antoine-Joseph Malnati, 38 ans, chef mineur à Monaco, 16 francs d'amende;
- Pour infraction à la police des chemins de fer (par défaut) Juan Caillé, 41 ans, représentant de commerce à Narbonne, et Jean-Marie Rivet, 30 ans, agriculteur à Murestel (Isère), chacun 50 francs d'amende

Dimanche prochain, 23 mai, la Estudiantina Monégasque donnera, boulevard de la Condamine, une fête de jour et de nuit, comprenant un grand concert vocal et instrumental, un bal d'enfants, un grand bal, des intermèdes musicaux, etc. Le produit de cette fête est destiné à subvenir aux frais de voyage de la Société, qui va prendre part au concours international de musiques et d'harmonies, qui aura lieu à Marseille les 5, 6 et 7 juin.

Voici le programme de cette fête de jour et de nuit qui sera donnée avec le bienveillant concours de la Société des Bains de Mer et celui de la Société des Régates :

- A deux heures de l'après-midi, tourniquets, jeux forains, foire aux plaisirs. A 3 heures, matinée musicale et théâtrale avec le gracieux concours de M. et M^{me} Thiarys, duettistes; M^{lle} E. Bidan; M. Gallini et d'artistes amateurs de la *Estudiantina*. Concert instrumental, bal d'enfants.
- A 9 heures du soir, lancement des ballons « Tarifa et Guitha ». Grand bal : entrée, 1 fr. 50.
- A 10 heures, Concert, sous la direction de M. A. Roccatani.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 25 au 30 mai et du 4 au 8 juin 1897, seront respectivement valables jusqu'aux derniers trains des journées des 1^{er} et 10 juin.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Théoule. — Le pêcheur Antonio, de la Napoule, a capturé, la semaine dernière, dans le golfe de Théoule, un requin pesant 88 kilos et mesurant 1 m. 30 de longueur.

Ce cétacé qui s'était pris dans les filets a été retiré mort de la mer.

Villefranche-sur-Mer. — La lieutenance de port de Villefranche est supprimée et transférée à Cannes. Il

n'y aura plus à Villefranche qu'un maître de port : M. Rebuffel, venant de Cannes.

M. Lachaux, lieutenant de port à Villefranche, est nommé en la même qualité à Cannes.

La Température

On lit dans le *Commerce* de Grasse :

Nous avons eu, cette semaine, un subit abaissement de la température : dans la partie haute de l'arrondissement, le thermomètre prestement s'est mis à descendre jusque dans les profondeurs du zéro et la neige est tombée assez abondante : à Andon, jeudi, pendant près de quatre heures, les blancs flocons ont descendu lentement couvrant ainsi la campagne d'une parure hivernale. Mais le soir, on ne rencontrait plus de traces de la neige, de telle sorte que les habitants de cette région pouvaient croire qu'un instant ils avaient été l'objet d'une hallucination.

A Grasse, nous avons eu la pluie, accompagnée d'une chute de grêle ; mais, dans la nuit, la température s'est sensiblement rafraîchie et, si nous en croyons les agriculteurs, la vigne aurait beaucoup souffert de ce brusque retour du froid. Cependant, si, dans certains quartiers la récolte est compromise, dans d'autres, moins exposés aux courants, il n'y a pas ou presque pas de mal, nous assure-t-on. Tant mieux.

Ce régime atmosphérique règne presque dans toute la France : partout, en effet, la température est bien au-dessous de la moyenne.

Dans le Vaucluse, le vent souffle en tempête depuis une dizaine de jours, causant de véritables désastres dans les campagnes.

A Roanne, le pays est très éprouvé et les propriétaires viticulteurs de la région sont ruinés : les vignes sont littéralement brûlées par la gelée qui, dans maints endroits, a noirci même les platanes des routes déjà feuillus.

A Bordeaux il a fortement gelé dans la nuit de mardi à mercredi : les pommes de terre, les pois, les fèves et les haricots sont perdus dans de nombreux endroits ; quant aux vignes, c'est un véritable désastre dans les Palus.

Les régions du Centre et du Nord n'ont pas moins souffert. A Bourges, à Nevers, à Angoulême, les maraîchers sont consternés. A Saint-Galmier les pommes de terre et les vignes sont dans un état déplorable.

A Lons-le-Saulnier, le thermomètre a baissé jusqu'à 5 degrés au-dessous de zéro ; tout a été atteint, les prairies et les vignes surtout. A Auxerre, le thermomètre, qui était descendu à 3 degrés la nuit précédente, a marqué 5 degrés au-dessous dans la matinée d'hier : la gelée a été générale ; toutes les récoltes sont perdues, les pertes sont évaluées à 20 millions pour le département ; la population est consternée.

A Yssingaux, la neige est tombée et a laissé sur le sol une couche de 10 centimètres. Dans l'arrondissement de Brioude, le vignoble est détruit en partie. Les vignobles de Lentigny, La Bruyère, Saint-Germain-Laval, ont subi des pertes sérieuses.

A propos de ce refroidissement de la température dont la Principauté a ressenti un faible contre-coup manifesté sous forme de vents persistants refroidissant l'atmosphère pendant trois ou quatre jours, M. Félix Laurent nous en révèle les causes dans un intéressant article que publie le *Petit Marseillais*.

Tous les ans, au printemps, dit-il, il se produit un refroidissement qui fait le désespoir des cultivateurs parce que les jeunes pousses n'ont pas la force nécessaire pour résister. Pendant les belles nuits d'avril et de mai, quand la lune brille dans un ciel serein, les bourgeons, les fleurs, les plantes non abrités rougissent et meurent. Le paysan ne voit que la lune, témoin impassible du malheur survenu, et dit : c'est la *lune rousse*. Il se trompe. La lune n'est pour rien dans le phénomène. Sa présence indique seulement la sérénité du ciel et le refroidissement qui en est la suite.

La cause de ce refroidissement est le rayonnement terrestre, c'est-à-dire le phénomène par lequel la terre émet, envoie vers les espaces célestes la chaleur qu'elle a reçue, quelle que soit son origine, absolument comme un feu de bois, dans une cheminée, rayonne de la chaleur dans la pièce qu'il doit chauffer.

Lorsque les circonstances sont très favorables à ce rayonnement, c'est-à-dire lorsque le ciel est pur et l'air calme, la quantité de chaleur ainsi émise fait défaut à la surface du sol. Celui-ci se refroidit et, sur les objets qui le recouvrent, se dépose comme une mince couche de vapeur d'eau, comme sur la paroi refroidie d'un condenseur : c'est la rosée.

Plus les corps ont la faculté de rayonner, et il y a entre les différentes substances et les différentes surfaces des dissemblances énormes à cet égard, plus l'humidité se précipite à leur surface.

La quantité d'eau déposée est d'autant plus grande que les corps voisins peuvent moins intervenir pour restituer la chaleur perdue par le rayonnement et rétablir l'équilibre de la température. Les métaux, qui sont bons conducteurs de la chaleur et qui peuvent en reprendre rapidement aux corps voisins, reçoivent peu ou point de rosée. Les corps mauvais conducteurs sont au contraire facilement recouverts de vapeur d'eau.

Toutes les circonstances qui ont pour effet d'augmenter l'humidité de l'air favorisent la formation de la rosée. Un vent faible du sud ou de l'ouest, c'est-à-dire chargé des vapeurs de la Méditerranée ou de l'Océan, sera très favorable. Lorsque le refroidissement par le rayonnement est poussé plus loin, la rosée se gèle et produit la gelée blanche.

C'est cette gelée blanche qui cause tous les dommages attribués à tort à la lune rousse.

Lorsque la lune est masquée par les nuages, quand le ciel n'est pas pur, le rayonnement terrestre est arrêté, la surface du sol ne se refroidit pas, il n'y a ni rosée, ni gelée blanche, et par conséquent il n'y a pas de désorganisation des végétaux. On a donc cherché à produire des nuages artificiels pour garantir les plantes. On y est arrivé en brûlant des matières qui donnent une fumée lourde et noire qui ne peut s'élever dans l'air et s'étale comme un nuage au-dessus des plantations.

Mais, en ce froid mois de mai, nous assistons à un autre phénomène. Tout d'abord, nous innocenterons la lune rousse par une ordonnance de non-lieu. La lune rousse étant celle qui commence après l'équinoxe de printemps, c'est-à-dire après le 20 mars, a brillé, cette année, du 2 avril au 1^{er} mai. Elle est en ce moment, où vont les vieilles lunes.

Ensuite, le refroidissement n'est pas seulement nocturne. Il a lieu en plein jour, par le grand soleil. Enfin une bise glaciale souffle constamment, nous apportant des rafales de neige, mais desséchant le sol au lieu d'y laisser déposer de l'humidité.

Ces circonstances très particulières se reproduisent tous les ans, avec plus ou moins d'énergie, et les cultivateurs, qui sont intéressés à observer les phénomènes de l'atmosphère, ont depuis longtemps marqué que pendant trois journées, les 11, 12 et 13 mai, il y avait, chaque année, un refroidissement sensible de la température. Aussi a-t-on donné à ces trois jours le nom de *saints de glace*.

Cette année surtout, le nom est bien justifié. Mais quelle explication peut-on donner d'un phénomène aussi régulier ?

On a dit que les conditions astronomiques et physiques ramenaient à cette époque les vents froids du Nord. Mais il faut remarquer que ce vent glacial ne se réchauffe même pas au soleil. Pourquoi, d'ailleurs, est-ce précisément pendant trois jours que le vent du nord est plus froid que pendant le reste du mois ?

On a dit aussi que des masses cosmiques, transparentes pour nos yeux, mais ne laissant pas passer la chaleur, s'interposaient pendant ces trois jours entre le soleil et nous — nous voyons le soleil, mais sans ressentir les effets de sa chaleur. C'est possible, et la régularité du refroidissement permet, en effet, de supposer une raison astronomique, le mouvement de ces masses cosmiques étant soumis comme celui des planètes à la loi de l'attraction universelle. Mais ce n'est qu'une hypothèse : on n'en sait rien.

On n'a pas manqué d'attribuer ces bizarreries de notre climat aux taches du soleil. On prête beaucoup de puissance à ces fameuses taches. Mais, ici, leur non intervention est certaine, car elles sont aussi capricieuses que le refroidissement des saints de glace est régulier.

Puisqu'on ne sait rien, il n'y a rien à faire pour protéger nos vignobles contre les ravages de ces saints

mauvais patrons. Les nuages artificiels qui garantissent les vignes contre les gelées des nuits calmes de la lune rousse, seraient emportés par la bise des saints de glace. Il n'y a qu'à saluer le 14 mai comme un jour de printemps, comme le retour de la chaleur et de la belle saison, comme le départ annuel de ces saints qui ravagent nos vignobles et nos vergers.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le joli mois de mai chanté par les poètes nous paraît cette année, à Paris du moins où l'on grelotte, très au-dessous de sa réputation. De la pluie, du vent, de la grêle, presque de la neige. Un vent atroce, des giboulées : sans la verdure des arbres, on se croirait en plein mois de mars. Des parapluies, des paletots d'hiver ; l'estivale froidure ne permet pas de sortir les ombrelles aux couleurs chatoyantes et les femmes n'égaient pas les boulevards de leurs robes claires. Les vignobles ont souffert de la gelée, et le télégraphe nous apporte chaque matin des nouvelles de la température qui donnent envie d'aller passer l'été dans le Midi. Les villes d'eaux sont dans la désolation : elles n'osent point faire placarder sur les murs de Paris les affiches chromographiques représentant leurs sites ensoleillés. Vichy, Aix-les-Bains, Luchon, murmurent. Leur saison est compromise à la fois par la rigueur du ciel et la catastrophe du Bazar de la Charité.

×

Depuis huit jours, Paris semble avoir brusquement cessé de vivre. On a vu des trains rapides du P.-L.-M. partir sans voyageurs. Les salles de théâtre sont à moitié vides. La reprise du *Petit Faust* aux Variétés, malgré les invitations des journaux à « la reprise de la vie » n'a pas eu le don de ramener l'animation toujours si grande au mois de mai. Les cafés-concerts, les restaurants à la mode, les établissements de Montmartre n'ont pas leurs hôtes habituels. La saison parisienne a pris fin tout à coup. Les grands couturiers de la rue de la Paix ont reçu par télégraphe l'ordre d'arrêter la confection des toilettes commandées. Des artistes ont dû résilier de nombreux engagements pour des soirées mondaines qui sont supprimées. Un de nos comédiens les plus aimés du public disait hier : « Personne ne se doute du tort que me cause l'incendie du Bazar de la Charité. Je perds au moins dix soirées. » Le pauvre homme me paraissait si navré que j'étais sur le point de lui dire : Consolez-vous ; la souscription du *Figaro* dépasse toutes les espérances et vous pouvez en avoir une part ».

Je me suis vite aperçu que cette plaisanterie aurait été déplacée, car ce brave artiste s'est empressé d'ajouter : « Si j'étais seul atteint, je ne me plaindrais pas. Mais on ne peut calculer le préjudice que cette catastrophe cause aux patrons, aux employés, aux ouvriers, à Paris qui travaille et qui produit. Un nombre considérable de familles restera éloigné de tout plaisir pendant longtemps. Elles ne donneront pas de fêtes mondaines ; elles n'y assisteront pas. Toutes les industries essentiellement parisiennes, comme celles du vêtement, de la couture, de la lingerie, des bijoux, des meubles, des arts décoratifs, du théâtre et même de la cuisine seront particulièrement atteintes. Par la loi fatale de la répercussion, il y aura bien des misères. » Et le brave artiste, en me quittant, me dit : « Si on a besoin de mon concours pour les alléger, je le donnerai de grand cœur. Adieu, je vous quitte afin d'aller porter mon obole au *Figaro*. »

×

J'étais quelque peu ému. C'est une consolation, au milieu d'un si grand deuil, de voir que l'humanité est meilleure que ne le prétendent certains censeurs.

On connaît le don de plus de 900,000 francs fait par un généreux anonyme. On sait le succès inespéré de la souscription du *Figaro*. On sait que la famille de Greffulhe a fait un don de cent mille francs à un domestique âgé de vingt ans qui a sauvé de la mort M^{me} la comtesse de Greffulhe mère en la transportant en lieu sûr après lui avoir rabattu sa robe sur les épaules et sur la tête. On sait enfin que M^{me} la comtesse de Castellane a décidé de consacrer, en mémoire de sa mère, M^{me} Gould, une somme d'un million à l'achat d'un terrain et à une construction destinée à durer et à servir aussi bien aux ventes de charité en tout temps qu'aux concerts de bienfaisance, aux conférences, à toutes les formes ingénieuses dont se revêt la bienfaisance, et exclusivement à celles-là.

Voilà de belles actions qu'on ne saurait trop louer. Mais pourquoi faut-il que d'injustes critiques laissent croire que nous sommes pires que nous ne le sommes ? Quel est ce sot esprit de dénigrement de nous-mêmes qui anime notre siècle ?

On a imprimé par exemple dans certains journaux, que les hommes s'étaient conduits dans le sinistre avec un parfait égoïsme. C'est faux. Il y avait très peu d'hommes dans les salles du Bazar. Mais ceux qui s'y trouvaient ont fait leur devoir, tout leur devoir. C'est ce que prouvera l'enquête faite par le juge d'instruction Bertulus, homme d'un rare mérite, magistrat perspicace qu'on a connu à Nice où il a fait ses débuts. En attendant que la vérité soit établie dans tous les détails, peut-on oublier que le général Munier a succombé à la suite de ses graves blessures, que le lieutenant Jacquin, après avoir sauvé ses nièces, est revenu dans la fournaise, a aidé plusieurs femmes à sortir des flammes et ne s'est retiré que le dernier. C'est, nous dira-t-on, un brave militaire, ayant six frères dans l'armée, fils d'un militaire très estimé du duc d'Aumale, ayant par conséquent, de qui tenir. D'accord, mais que d'autres héros méritent comme le lieutenant Jacquin, la croix de la Légion d'honneur pour leur belle conduite? Je partage absolument sur ce point l'avis d'un des témoins, M. de Carbonnel de Montgival, qui a écrit au *Gaulois* une lettre d'un éloquent bon sens.

De même, on s'est hâté un peu trop d'accuser le gouvernement de marchander les croix de la Légion d'honneur aux sauveteurs. Le gouvernement a fait savoir officiellement que des décorations seraient distribuées; mais il ne pouvait le faire à la hâte, précipitamment, sur des renseignements incomplets et non contrôlés. Il se serait exposé à des méprises et ce qui est plus grave, à oublier les plus dignes qui sont ordinairement les plus modestes et les plus désintéressés.

La nervosité est un peu notre défaut. C'est un défaut qui nous fait porter des jugements faux et précipités. C'est celui de notre nation. Mais quelle nation n'a pas les siens? Que dire, par exemple, de ces Anglais qui veulent emporter chez eux des reliques provenant des décombres de la rue Jean-Goujon?

L'un d'eux aurait offert cinq mille francs d'une poupée noircie, brûlée, abîmée, et dix mille francs d'un bijou quelconque, de si minime valeur fût-il, ayant appartenu à l'une des victimes. Un autre s'est fait envoyer par M^{me} Roche-Sautier une barre de la fenêtre de l'hôtel du Palais, par laquelle cent cinquante personnes furent sauvées. Il a, paraît-il, l'intention d'en faire faire des bagues-souvenirs.

Singulière idée! Mais nous avons fait des presses-papiers avec des boulons provenant de la Tour Eiffel et — ce qui est plus excentrique — un ancien chef de la sûreté s'est offert un porte-carté en peau de guillotiné!

×

Le corps du duc d'Aumale vient d'arriver à Paris. Une foule recueillie visite la chapelle ardente souterraine de la Compassion où est exposé le corps. Pour pénétrer dans cette chapelle où se trouve une statue de l'abbé Deguerry, il faut sortir de l'église de la Madeleine.

Une cérémonie religieuse aura lieu lundi à la Madeleine. Le Président de la République, en sa qualité de grand-maître de l'ordre de la Légion d'honneur, se fera représenter par un officier de sa maison militaire. Assisteront également à cette cérémonie M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, duquel dépend l'Institut qui est devenu légataire du domaine de Chantilly, le général Billot et l'amiral Besnard, à raison de la qualité de président de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer qu'avait le duc d'Aumale. Enfin, M. Hanotaux se rendra également à la cérémonie, mais à titre personnel, comme collègue du prince à l'Académie française.

M^{me} la duchesse d'Orléans vient d'arriver à Paris pour assister aux funérailles de son grand-oncle. Elle est accompagnée du duc de Luynes. Pour éviter toute manifestation, la princesse n'a pas dit quelle serait sa résidence.

Le corps du duc d'Aumale sera transporté mardi à Dreux, où l'accompagnera une délégation de l'Académie française.

La mort du duc d'Aumale met en deuil la plupart des familles souveraines d'Europe, auxquelles est alliée la maison d'Orléans: l'empereur d'Autriche (Habsbourg), par sa petite-nièce la duchesse d'Orléans, née archiduchesse Marie-Dorothee, et par sa nièce la duchesse d'Alençon, née Sophie de Bavière, sœur de l'impératrice Elisabeth; le roi d'Italie (Savoie), par sa petite-nièce la duchesse Hélène d'Aoste, fille du comte de Paris; le roi de Portugal (Bragance), par sa petite-nièce la reine Amélie, fille du comte de Paris; le roi de Danemark (Slesvig-Holstein), par sa petite-nièce la princesse Marie Waldemar, fille du duc de Chartres; le roi des Belges (Saxe-Cobourg-Gotha), par son petit-neveu le duc de Vendôme, fils du duc d'Alençon, qui a épousé la princesse Henriette, fille du comte de Flandre, et par sa propre sœur, la princesse Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe, qui épousa le roi Léopold I^{er}, père du roi actuel Léopold II; le prince

de Bulgarie (Saxe-Cobourg-Gotha), par sa sœur la princesse Clémentine d'Orléans, mère du prince régnant Ferdinand; le roi d'Espagne (Bourbon), par son neveu l'infant Antonio et sa mère la comtesse de Paris, enfants du duc de Montpensier.

Sont encore frappées par ce deuil, les maisons princières ou duciales de Bavière, Toscane, Wurtemberg, Bourbon-Anjou, Bourbon-Deux-Siciles, Parme, Bragance (ci-devant impériale du Brésil), Slesvig-Holstein, Saxe-Cobourg-Gotha, etc., et la maison de Mac-Mahon, par le mariage du duc de Magenta avec la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres.

Ajoutons que ce deuil atteint également un nombre considérable de compagnons d'armes du duc d'Aumale, qui ne cessent de rappeler son patriotisme, sa bravoure, ses nobles sentiments. Voilà un éloge funèbre qui n'a rien d'officiel, mais qui vaut certainement tous les discours qui seront prononcés sur cette tombe, malgré leur éloquence et leur sincère émotion.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire, à Monaco, le onze février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, mademoiselle Anna STRIGIEWSKI, fille majeure du major général de la suite de Sa Majesté l'Empereur de Russie, domiciliée à Saint-Petersbourg, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Valentin, notaire, a acquis de monsieur Henri ZANOLLI, architecte et madame Marie MIGNONE, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Monaco, ayant aussi élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, une villa située à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard du nord, appelée « Villa Robert », élevée sur caves, sous-sol, rez-de-chaussée et de deux étages, portée au plan cadastral sous le numéro 476 de la section B, confinant: au midi, à un jardin potager appartenant à la villa Olga, avec lequel le mur de clôture de ce côté est mitoyen; au nord et au couchant, au boulevard du Nord, ensemble tous les meubles meublants et objets mobiliers garnissant ladite villa.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de *soixante-dix-huit mille francs* qui s'appliquent à l'immeuble pour *soixante-dix mille francs* et au mobilier pour *huit mille francs*.

Une expédition du contrat transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 58, n^o 5, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits de cet immeuble.

Monaco le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat à Monaco
Villa de Millo, à la Condamine

VENTE SUB SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le mardi quinze juin prochain, à neuf heures et demie du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une villa située au pont de la Rousse à Monte Carlo, ci-après désignée :

Une villa, non dénommée, de construction récente avec jardin complanté d'oliviers, orangers et arbres fruitiers, sur lequel jardin ont été construits une remise et une écurie, ainsi qu'un réservoir, le tout situé à Monte Carlo, quartier de la Rousse, confinant au midi, la ligne du chemin de fer; à l'est, la propriété Skarzinski; au nord, la villa Philippe et la propriété Maurel et à l'ouest, la propriété des consorts Laforest de Minotty; Elle figure sur la matrice cadastrale à la section E numéro deux cent quinze, d'une contenance de neuf cent quatre-vingt-treize mètres carrés, cinquante-cinq décimètres carrés.

Cette villa occupée par la propriétaire, se compose d'un étage élevé sur rez-de-chaussée et de deux vérandas, dont l'une à l'angle nord-ouest et l'autre à l'angle sud-est.

Elle est percée de treize ouvertures, dont une au nord, quatre à l'est, quatre au sud et quatre à l'ouest.

On y accède par un chemin carrossable sis entre les villas Philippe et Skarzinsky, partant de la route nationale de Menton et aboutissant au rez-de-chaussée et premier étage de la villa dont s'agit.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Louis Laurens, agent d'affaires, demeurant à la Turbie, ayant pour avocat M^e Reymond, demeurant à Monaco, villa de Millo, à la Condamine, sur la dame Anna Uxkull, veuve du comte Rehbindler, propriétaire, demeurant à Monaco.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le créancier poursuivant, de quinze mille francs, ci. **15,000 fr.**

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603, du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Suffren REYMOND.

AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, dûment enregistré, les époux **Antoine Baudoin**, demeurant à Monaco, ont acquis de la dame **Anna-Baptistine Vénitien**, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles et vins que celle-ci exploitait à Monaco, quartier de la Colle, avenue Plati.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile des acquéreurs dans le délai de huit jours, à peine de déchéance.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, Place Saint-Nicolas

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi vingt et un mai courant, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de chaussures diverses pour hommes, dames et enfants.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 12 mai 1897.

L'huissier, BERTRAND.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas, 3

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi dix-neuf mai courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants s'il y a lieu, dans la villa Marie-Joséphine, sise rue Grimaldi, 24, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que: lits complets, armoires à glace, commodes, toilettes, tables de nuit, glaces, tapis, rideaux, buffets, armoires à linge, fauteuils, canapés, chaises, tables, vaisselle, verrerie et ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 11 mai 1897.

L'huissier : BERTRAND.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Vincent Parodi**, restaurateur, à Monaco, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice,

le premier juin prochain, à deux heures et demie de l'après-midi.

En conséquence ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoirs, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 15 mai 1897.

Pour le Greffier en Chef,
A. Croco, C. G.

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS
de la Principauté de Monaco

Messieurs les Actionnaires de la Société des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire.

La réunion aura lieu le jeudi 3 juin 1897, à 9 heures et demie du matin, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Modification de l'article 25 des statuts ;
- 2° Modification de l'article 14 des statuts ;

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 23 des statuts.

La réunion aura lieu le jeudi 3 juin 1897, à 11 heures du matin, au siège de la Société.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires ;
- 3° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 4° Approbation des comptes de l'exercice 1896-1897 et décharge à qui de droit s'il y a lieu ;
- 5° Fixation du coupon ;
- 6° Tirage des obligations ;
- 7° Nomination des Administrateurs ;
- 8° Nomination des Commissaires ;
- 9° Fixation de la rétribution des Commissaires.

Conformément à l'article 24 des statuts, nul ne peut assister aux Assemblées générales, s'il n'est porteur de vingt actions.

Conformément à l'article 28 des statuts, les Actionnaires doivent, pour avoir droit d'assister aux Assemblées générales, déposer leurs titres deux jours au moins avant l'Assemblée générale.

En conséquence, messieurs les Actionnaires pourront opérer ce dépôt dans les caisses de la Société, à partir du 20 mai, tous les jours, de 2 heures et demie à 4 heures et demie.

A VENDRE

aux ENCHÈRES PUBLIQUES et VOLONTAIRES pour CAUSE DE DÉPART
A MONACO

en l'étude de M^e BLANC, notaire

Le Samedi 29 mai 1897, à 2 heures

1^{er} lot. — Une villa dite *Villa Beautieu*, située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, en face la villa « Marie-Hortense, » avec un terrain destiné à servir de jardin à la villa, compris entre la terrasse et le chemin de fer longeant la mer, le tout d'une contenance de 830 mètres environ.

Ensemble le mobilier la garnissant.

Mise à prix..... 80,000 fr.

2^e lot. — Un terrain à bâtir attendant à celui compris au lot ci-dessus et touchant Lorenzi, Braquetti et la voie ferrée, d'une contenance de 884 m. 85 cent. environ.

Mise à Prix..... 16,000 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

Beau quartier.

Splendide vue sur la mer, le Casino et la côte.

Exposition plein midi.

A dix minutes du Casino et sur le passage du tramway.

Consignation pour enchérir sur le premier lot seulement, la valeur du mobilier 15,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Blanc, notaire.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 16 mai 1897

SAINT-FLORENT, balan. *Purgatoire*, fr., c. Giuliani, charbon.
NICE, vapeur. *Vent-Debout*, fr., c. Martin, passagers.
SAINT-MAXIME, b. *Deux-Frères*, fr., c. Courbon, bois.
CANNES, b. *Monte-Carlo*, fr., c. Ferrero, sable.
ID. b. *Tante*, fr., c. Davin, id.
ID. b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Bellone, id.
ID. b. *Louise-Auguste*, fr., c. Gondillet, id.
ID. b. *Reine-des-Anges*, fr., c. Daumas, id.
ID. F. *Saint-Louis*, fr., c. Sanmartin, briques.
MARSEILLE, yacht à vap. *Princesse-Alice*, monég., c. Carr. pass.

Départ du 10 au 16 mai

NICE, vapeur *Vent-Debout*, fr., c. Martin, passagers-
CANNES, b. *Tante*, fr., c. Davin, sur lest.
ID. b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Bellone, id.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. Bossi, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
10	754.9	754.9	754.1	754.2	754.2	17.2	19.2	22.1	17.5	16.2	68	Calme	Beau
11	752.9	752.1	751.2	749.9	749.8	16.2	18.5	21.2	17.2	15.1	71	S O faible	Beau, nuageux
12	749.7	752.2	753.3	753.2	754.2	17.5	20.2	22.3	17.2	15.3	63	S E faible	id.
13	755.2	756.3	757.2	758.2	759.1	17.2	15.1	18.2	15.2	13.3	74	S O faible	id.
14	759.8	759.9	759.9	759.9	760.1	12.3	16.8	19.2	14.2	13.9	82	id.	Couvert, pluie
15	757.8	757.1	757.2	756.9	756.0	16.2	18.1	20.9	16.1	15.2	69	id.	Beau
16	755.1	755.2	754.9	754.1	754.9	17.2	18.3	21.7	16.2	15.2	57	id.	id.
DATES		10	11	12	13	14	15	16					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	22.1	21.3	22.9	18.2	19.5	21.2	21.7				
		Minima	15.1	14.1	14.2	13.1	12.2	13.2	13.8				

Pluie tombée : 5^{mm} 7

CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE

CONGRÈS

DE

L'Association Littéraire et Artistique Internationale
tenu à Monaco du 17 au 24 Avril 1897

SIXIÈME JOURNÉE

Jeudi 22 Avril

Cette journée a été consacrée à une excursion classique, le tour de la grande Corniche, par Roquebrune, la Turbie, Nice, Villefranche, Beaulieu, etc.

A neuf heures et demie du matin, dix breaks, sortant des écuries de M. Henri Crovetto, ont emporté les membres du Congrès et les autres invités du Comité de réception, à travers les merveilles de cette route célèbre.

A la Turbie, un déjeuner attendait les excursionnistes, dans la grande salle du Righi d'hiver, au pied de la Tour d'Auguste. Au dessert, de nombreux toasts ont été portés.

M. le baron de Rolland se lève le premier, comme président du banquet, et s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

C'est encore à moi de parler le premier, et vous allez trouver que je mets à une bien rude épreuve cette indulgence bienveillante que vous m'avez si libéralement manifestée jusqu'ici. Mais qui est à l'honneur doit être au péril. C'est, selon l'expression vulgaire, le revers de la médaille, et chacun sait qu'il est peu de médailles comme celles que grave M. Roty, aussi agréables à regarder sur les deux côtés.

Notre pays a, sous l'azur de son ciel, deux attraits principaux : la mer et la montagne. Nous avons essayé de vous faire jouir de l'un et de l'autre. Mais hélas ! la mer a ses caprices. Beaucoup d'entre vous s'en sont prudemment défendus. Elle était pourtant bien calme, bien gracieuse, bien séduisante, avant-hier, au moment où nous allions nous livrer à elle, tandis que le soleil semblait se voiler de jalousie. Mais quelle surprise, quel changement au retour ! Elle a voulu, la coquette, se montrer à nous sous tous les aspects, nous faire passer par toutes les émotions pour nous laisser un plus durable souvenir. Et nous sommes forcés de convenir qu'elle y a pleinement réussi ; n'est-il pas vrai, Mesdames ? Nous lui avons bien vite pardonné, du reste, comme on pardonne toujours à la beauté. Dès hier, en la revoyant si douce et si caressante, il ne nous est plus resté qu'un regret de son courroux un peu moqueur : celui qu'elle nous ait un moment divisés.

La montagne, elle, est moins perfide. Elle réserve ses colères pour ceux qui osent violer ses cimes immaculées ; mais elle n'a que des sourires pour qui se contente, comme nous le faisons aujourd'hui, d'admirer ses merveilleux contours, les dentelles de rochers qui la couronnent, les broderies inimitables de sa traîne de velours et toutes les richesses étalées à ses pieds.

J'en parle avec enthousiasme ; car je l'aime, comme tous ceux qui la connaissent, tous ceux qu'elle a fortifiés, consolés et charmés. Et j'aime tout particulièrement les sommets que vous avez vus ce matin et ceux que vous apercevrez ce soir, qu'ils se présentent dans leur nudité superbe, sous la parure d'un vert manteau, ou sous le voile étincelant des neiges éternelles, parce que dans l'air vivifiant que j'y respire, je sens passer la grande âme de la France ; la France, ce pays des nobles initiatives et des élans généreux, qui le premier a aboli les privilèges odieux jadis réservés aux nationaux au détriment des étrangers, et le premier aussi a proclamé dans toute leur plénitude les droits sacrés de l'intelligence, sans distinction de patrie ni condition de réciprocité, donnant ainsi à deux reprises au monde étonné le grand exemple de la fraternité internationale.

Un tel pays était prédestiné à devenir le berceau de votre Association. Elle y est née de germes qui flottaient dans l'air depuis la Révolution, et la semence, tombée sur une terre féconde, n'a pas tardé à produire cet arbre merveilleux que nous admirons aujourd'hui, dont les rameaux s'étendant sans cesse, abriteront quelque jour, il faut l'espérer, les ouvriers de la pensée dans l'univers entier.

Saluons donc, Messieurs, cette grande Nation. Saluons-la sur ce col de la Turbie, véritable porte triomphale ouverte sur la plus féerique des avenues, et levons bien

haut nos verres en l'honneur du Chef de l'Etat qui la représente. Messieurs, je porte un toast à Monsieur le Président de la République française.

Avant-hier, j'ai fait éclater vos applaudissements unanimes en vous proposant de boire à ceux de vos présidents qui honoraient notre banquet de leurs présences. Dans mon trouble pourtant j'en ai oublié deux, et non des moins illustres et des moins chers à tous ; et grande a été ma confusion quand on m'a montré près de moi celui qui le premier vous a suggéré l'idée de la Conférence de Berne et que j'ai vu l'un des maîtres les plus éminents de l'école musicale française, si habile à faire vibrer toutes les cordes, provoquer à mon profit cette « manifestation sonore » dont j'ai noté dans mon cœur la douce et inoubliable musique. Que MM. Schmidt et Pessard me pardonnent. Leurs noms et leurs titres à notre reconnaissance m'étaient bien connus, et ce sont mes lèvres seules qui les avaient oubliés. Aujourd'hui nous avons de plus parmi nous M. Ratisbonne, qui nous manquait à San Remo. Je le remercie de m'avoir ainsi fourni l'occasion de saluer en lui le poète élégant et délicat, à la forme classique et impeccable, le puissant et fidèle traducteur du divin Alighieri, qui a fait mentir le vieux dicton italien, et qui seul a pu trouver grâce aux yeux de notre ami Lermina.

Lermina ! voilà un nom que je suis heureux de répéter une fois tout haut devant vous, en l'accompagnant de l'expression sincère de ma reconnaissance : car je l'ai redit bien souvent depuis un mois et surtout depuis le commencement du Congrès, pour demander un conseil, une aide, une coopération, qui m'ont toujours été donnés avec le plus gracieux empressement et le tact le plus sûr. Vous connaissez mieux que moi d'ailleurs son rare talent d'organisateur, son activité toujours en éveil, son dévouement inépuisable à votre Association, sa verve étincelante, et toutes ces qualités aimables et brillantes que l'on retrouve toujours en lui : soit qu'il veuille nous faire entrer dans la pensée de Shakespeare, soit qu'il défende le droit moral des auteurs, soit qu'il prépare votre réception dans les diverses cités que vous honorez de votre visite, ou qu'il ait à relever le moral abattu de passagers victimes des caprices d'Amphitrite. J'étais convaincu d'avance, et vos applaudissements me prouvent que je ne m'étais pas trompé, d'être l'interprète fidèle de vos sentiments à tous, en vous invitant à boire à sa santé, c'est-à-dire en formulant le souhait qu'il porte de nombreuses années encore ce titre de secrétaire perpétuel que vous lui avez si justement décerné.

Je bois enfin, Messieurs, à votre Association elle-même. Et où pourrais-je le faire plus à propos que sur le sol où elle a pris naissance ? Tout à l'heure en vous voyant arriver au pied du monument d'Auguste, je songeais aux armées nombreuses et formidables qui avaient passé là avant vous, marchant à la guerre, au carnage, à la dévastation, à l'oppression des peuples ; et je les comparais à votre petite cohorte, qui s'en va à travers le monde sans autres armes que la plume et la parole, emportant dans les plis de son drapeau le signe du droit, gage certain de la victoire, et marquant chacune de ses étapes par une conquête nouvelle au profit de la dignité humaine, de la civilisation et de la paix. Et il me semblait qu'une voix sortait de la grande ruine lamentable, une voix qui disait : « Salut à vous, dont les victoires ne coûtent ni larmes, ni sang ! Salut à vous, les pionniers de la justice, les apôtres de la fraternité ! Votre phalange lumineuse, soyez en sûrs, laissera des traces plus durables que l'orgueil des Césars conquérants. Leurs trophées gigantesques, quel que soit le ciment dont ils les construisent, ne résistent ni aux injures de l'homme, ni aux injures du temps ; pendant que chacun de vos succès se grave en traits ineffaçables dans le cœur des peuples, qu'ils acheminent au bonheur. » Et la ruine avait raison, Messieurs. Oui, l'avenir est à vous, à votre œuvre d'union et de pacification. Il faut l'espérer, il faut le croire, en dépit du canon qui tonne si tristement là-bas. Ne vous laissez pas décourager par son bruit sinistre. Regardez en haut, toujours en haut ! *Excelsior* est votre devise. La cime est ardue. Qu'importe ? Faites comme les guides de mon pays. Montez lentement, mais montez sans cesse ; vous serez suivis, comme vous l'avez promis le génie prophétique de votre fondateur ; et un jour, dans quelques siècles peut-être, votre idéal atteint, son rayonnement vous servira d'aurole pour vous signaler jusqu'à la fin des âges à l'admiration reconnaissante de l'humanité tout entière !

Prendent ensuite la parole successivement MM. Ratisbonne, Pouillet, Glaize, Chaumat, Ocker, Baz, Oppert, Bataille, Morel, Lermina, Bergognan, Pessard et Van Hamel, dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire les allocutions.

Toast de Monsieur Ratisbonne :

Monsieur de Rolland,

Je n'ai pas l'ambition de répondre à toutes les belles choses que vous venez de nous dire et je ne veux vous remercier qu'en passant des choses si aimables que vous venez de me dire à moi-même. S'il est vrai, je n'en sais rien, que vous ayez une fois oublié tel ou tel de mes collègues, moi, je vous dirai que c'est un avantage d'avoir été oublié, quand on se ressouvient comme vous ; mais j'arrête tout de suite mon remerciement.

Je me suis toujours étonné dans les banquets où les hommes sont en majorité, qu'ils se congratulent longuement entre eux dans des toasts copieux, avant que sur le tard, un convive bien inspiré se lève et porte enfin aux Dames un toast qui semble alors un toast de consolation. Que de cette table d'honneur soit levée notre première coupe aux Dames qui sont la grâce et la parure de ce banquet ! Notre Association est féministe. Elle a résolu la question des femmes dans le Parlement, puisque notre Congrès est un parlement où il y a des dames ; elles n'y parlent pas, il est vrai, mais elles y causent... elles y causent infiniment de distractions et de plaisirs, et leur sourire est la grâce du Congrès et son bonheur. Je bois à ce sourire !

Toast de M. Pouillet :

Mesdames, Messieurs,

De toutes les merveilles auxquelles il m'a été donné d'assister ici, la plus merveilleuse assurément est la verve intarissable de M. l'avocat général de Rolland, toujours varié, toujours nouveau, toujours éloquent.

Dans cette guerre courtoise au compliment, je me déclare vaincu. L'artillerie de M. de Rolland, admirablement servie et montée, tire encore, tire toujours. Pour moi, mes munitions sont épuisées ; je n'ai plus une cartouche, et je rends les armes.

Je croyais à la vérité du proverbe : les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Mais le comité d'organisation du Congrès a changé tout cela. Les jours se suivent et se ressemblent. Ce n'est plus le congrès de la propriété littéraire et artistique ; c'est le congrès de la Joie littéraire et artistique ; c'est le congrès de la fête universelle. Après une réjouissance, une autre réjouissance. Vins d'honneur, banquets somptueux, représentation de gala, fête populaire, promenade en bateau avec infortunes discrètes ou indiscrettes, même avec cette pointe de danger qui ajoute du charme au voyage, course de vélocipèdes, feu d'artifice féerique, illuminations, embrasement de tout un pays, sans oublier l'affabilité des Souverains se mêlant gracieusement aux congressistes et leur faisant eux-mêmes l'honneur de tous les plaisirs, rien ne nous a manqué. Le droit de l'auteur peut désormais se définir ainsi : le droit aux apothéoses internationales et la seule question sérieuse à discuter est celle de savoir auquel des divertissements offerts la palme doit être décernée. Mais même sur ce point-là les avis seraient partagés et les orateurs ne seraient pas d'accord. Aujourd'hui, comme vous le disait M. de Rolland, nous voici dans les montagnes, en pleine nature, et, dissipant le brouillard et la brume, elle rejette tous ses voiles pour se montrer à nous dans sa radieuse splendeur. Profitons de la grande leçon qu'elle nous donne. Comme a dit un poète français,

Quand tout change pour nous, la Nature est la même.

Elle nous donne l'exemple de l'immortelle beauté, de l'amour infini, de l'immuable fidélité. Oublions donc ici tout ce qui nous divise pour ne nous souvenir que de ce qui nous rapproche. Mélons nos âmes, nos esprits et nos cœurs dans un immense élan de fraternité ; la main dans la main, jurons de n'oublier jamais nos hôtes de Monaco, et, nouveau serment du Rutli, faisons serment d'étroite amitié, serment d'éternelle union.

Je bois à la nature, harmonie des choses, je bois à la fraternité, harmonie des hommes.

Toast de Monsieur Chaumat :

Mesdames, Messieurs,

Je lève mon verre à Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et je veux aussi, au nom des délégués du Gouvernement Français, adresser un respectueux hommage au Souverain bienveillant, au savant éminent qui nous a accueillis dans la Principauté avec tant de cordialité et d'aimable bonne grâce ; un si charmant accueil donne à l'hospitalité qui nous est offerte un prix inestimable et j'exprime à Son Altesse, dans la personne de ses représentants à ce banquet, toute ma vive et profonde gratitude.

A Son Altesse le Prince, j'associe dans mon toast Son Altesse la gracieuse Princesse et le Prince Héritaire.

profondément dévoués l'un et l'autre, comme le Prince, aux grands intérêts de l'art et des lettres.

A Leurs Altesses le Prince et la Princesse de Monaco et le Prince Héritaire !

Nous avons contracté aussi, Mesdames et Messieurs, une bien grosse dette de reconnaissance envers la population monégasque et plus particulièrement envers le Comité d'organisation du Congrès, personnifié dans son cher Président, Monsieur l'avocat Général de Rolland, dont nous venons d'admirer une fois de plus l'éloquence si élevée, si délicate, et toujours inépuisable.

En venant au milieu de vous, mon cher Monsieur de Rolland, et en répondant à l'invitation du Prince que vous étiez venu si aimablement nous apporter à Berne, nous savions que nous serions reçus comme de véritables amis; laissez-moi vous dire que notre attente a été encore singulièrement dépassée. Nous avons été véritablement comblés tant par votre affectueuse sollicitude de tous les instants que par l'éclat de ces fêtes splendides, de ces promenades merveilleuses et, pour ma part, je garderai toujours le plus charmant souvenir de cette inoubliable semaine.

A la population Monégasque, au Comité de Réception du Congrès et à son Président Monsieur de Roland !

Messieurs les Congressistes,

Permettez-moi de boire aussi au succès des travaux du Congrès de Monaco

Votre tâche devient de plus en plus difficile à mesure que vous avancez davantage dans votre œuvre, par ce que les résultats déjà obtenus rendent nécessairement plus délicates, plus complexes, plus hardies, si j'ose m'exprimer ainsi, les revendications que vous formulez encore. Quelques uns même prétendent que vous devenez un peu insatiables.

Mais les difficultés, les résistances ne vous arrêtent pas et vous avez raison.

Au dessus des lois et des conventions diplomatiques comme au dessus des efforts des écrivains et des artistes, il y a un idéal : l'idéal de la justice universelle qui doit rester l'ambition persévérante, le but toujours poursuivi des esprits élevés et des volontés fortes. C'est cet idéal, Messieurs les Congressistes, que vous avez toujours devant les yeux; je vous en félicite et je bois au succès de vos efforts.

Au succès des travaux du Congrès de Monaco !

Monsieur le Maire de la Turbie,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de lever mon verre en votre honneur et à la prospérité de votre riche et pittoresque commune; je le fais non seulement comme compatriote et délégué d'un ministre de notre pays, mais aussi comme votre collègue, maire d'une des communes du centre de la France.

A la Commune de la Turbie et à son Maire !

Toast de M. Glaize :

Mesdames, Messieurs,

La cime où nous sommes réunis aujourd'hui — et où nous allons contempler, quand le brouillard sera dissipé, un admirable paysage — a été un des passages les plus célèbres de l'Histoire. Le col de la Turbie a été franchi depuis trois mille ans par les souverains, les héros, les armées, les cortèges les plus illustres; et si, du haut de la tour d'Auguste, cette voix des choses que les anciens nommaient le génie du lieu, *genius loci*, pouvait parler, elle nous dirait que cette terre a été foulée par César, Charlemagne et Napoléon !

Vous lui apportez, Messieurs, un spectacle bien nouveau : un de ces Congrès qui sont une des créations les plus heureuses de notre temps, œuvre bienfaisante de progrès, de lumière et de justice !

Vingt siècles avant les juristes si autorisés qui entourent cette table, les grands juristes, les avocats de la ville éternelle, les Cicéron, les Hortensius ou les Ulpian ont parcouru ce chemin pour se rendre dans les Gaules. Catulle a suivi cette voie héraldienne qui reçoit en ce moment la visite d'un romancier qui n'a pas mis moins de grâce et d'élégance que le poète latin dans la pénétration du cœur de la femme; si Phèdre s'est jamais rendu dans une villa de Narbonne ou de Vienne, nous pouvons trouver au milieu de nous un héritier de son merveilleux talent qui apporte la même ingénieuse finesse dans ses enseignements moraux.

Mais il est surtout une santé qui peut être à bien juste titre portée auprès de la plus ancienne installation phénicienne sur le littoral gallo-italique, dont les historiens classiques ont gardé la mémoire, à côté sans doute, comme l'a dernièrement démontré l'éminent historien de Monaco, à côté de la citadelle sémitique et des temples de Melkart et d'Astarté.

C'est la santé de l'infatigable savant qui, depuis plus d'un demi-siècle, n'a cessé de verser une lumière nouvelle sur les problèmes de l'antiquité la plus reculée, de celui qui, un des premiers, a pénétré les mystères de Babylone et de Ninive, de l'Iran et de la Susiane, du philologue qui a compris dans ses découvertes renouées deux mondes à la fois : le monde indo-européen et le monde sémitique, et qui a ouvert une voie inattendue aux études Touraniennes. Je bois à M. Oppert, au maître à qui l'Institut décernait, il y a trente ans, la plus haute récompense qu'il lui soit donné d'accorder au labeur humain : le grand prix biennal.

C'est ici, sans doute, que les marchands phéniciens ont importé pour la première fois, chez les populations quasi barbares de la Ligurie, la rédaction de ces contrats de vente, garantie jusqu'alors inconnue de la propriété, qu'ils avaient eux-mêmes reçus de la Chaldée, et dont M. Oppert a déchiffré par centaines les antiques exemplaires.

A trois ou quatre mille ans de distance, vous repré-

sentez ici la défense d'une autre sorte de propriété, dont la reconnaissance ne fleurit qu'au sommet de la civilisation la plus avancée.

Je tiens à associer dans mes hommages et mes vœux aux illustrations qui représentent autour de cette table l'Institut de France, les membres du Congrès qui, dans un avenir prochain, seront appelés sans doute à les rejoindre sous la coupole mazarine : le poète, le sculpteur et le musicien !

Messieurs, les habitants de cette montagne, attachés de cœur et d'âme à la France, n'ont pas cessé de garder pour la famille princière et la maison de Monaco les sentiments qui ont été si dignement exprimés par MM. les présidents et les orateurs du Congrès. Il y a quelques années encore, à l'occasion du nouvel avènement, ils ont offert, suivant une tradition qui remonte au moyen âge, à Leurs Altesses Sérénissimes, une brebis blanche, symbole gracieux et poétique de leur très respectueuse affection et d'un reconnaissant souvenir qui persiste à travers les siècles. Le généreux voisinage des Grimaldi reste pour eux un gage de prospérité.

A côté de ces antiques souvenirs et de ces majestueuses ruines qui nous enseignent le respect du passé, votre présence à aujourd'hui, Messieurs, l'éloquente signification d'une courageuse aspiration vers l'avenir.

Toast de M. Oeker.

Mesdames et Messieurs,

Venant du grand pays d'Outre-mer qui possède aussi ses immenses littoraux semitropiques baignés par un soleil éternel, tels que la Louisiane, la Floride et la belle Californie bornée par les montagnes neigeuses de la Sierra Nevada (dont je suis citoyen) — une véritable Riviera américaine avec ses oranges, ses limoniers, ses eucalyptus, ses palmiers, ses amandiers florissants et ses oliviers ombreux — avec des Monaco, San Remo, Nice doubles et peuplés par des milliers de gens de votre pays, tandis que l'on a nommé une des plus belles collines de cette côte-ci « Californie » et une des villas les plus célèbres la « Nevada »; avec de tels souvenirs et impressions je me crois parfaitement justifié à saluer votre paradis terrestre, où je me trouve tout à fait « at home », comme *pays parent*, et à boire, avec un enthousiasme homogène, aux cœurs ouverts, libéraux et généreux, chauffés par ce soleil du midi, qui nous ont préparé un accueil si chaleureux; à boire à cette largeur de sentiment et d'esprit que nos poètes célèbrent comme l'idéal de la vie moderne; et *last*, mais certainement pas *least*. — à boire à toutes ces belles dames gracieuses réunies ici, reflétant et surpassant tous les charmes de la nature environnante.

Toast de M. Baz :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une émotion profonde que je vous adresse la parole : cette montagne me rappelle les contrescarpes de notre grandiose cordillère américaine, de ce continent ouvert à tout ce qui est idéal, à toutes les utopies de liberté, dont les peuples sont nés à la vie politique il y a moins de quatre-vingt-dix-neuf années. Parmi eux le Mexique, ma patrie, épris comme tous les autres peuples américains, des grandes idées du commencement du dix-neuvième siècle, a reconnu le premier le droit de la propriété intellectuelle, et depuis une trentaine d'années le Mexique jouit d'une législation en matière de droits d'auteurs qui est sûrement la plus avancée entre toutes celles qui existent et la plus libérale dans le continent découvert par l'Espagne, notre mère et civilisatrice.

Mais cela ne suffit pas; car le progrès est une loi fatale, et notre association a pour mission d'étudier, de préparer et d'annoncer le progrès en formulant des principes, des utopies si l'on veut, mais *les utopies ne sont que les vérités de l'avenir*.

C'est à cause de cela, sans doute, que notre association est protégée par des Princes magnanimes, et honorée quelquefois par la présence de la grâce et de la beauté.

Notre force prend son élan surtout dans le fond de nos cœurs, parce que nous travaillons au nom de ce qui anoblit la vie et reconforte les âmes : l'art et la littérature; parce que nous proclamons comme un évangile le droit de l'intelligence et que nous luttons dans le terrain serein de la pensée et qu'enfin nous accomplissons une tâche ou, si vous voulez, nous engageons une lutte pour la seule loi divine et humaine qui existe : *la fraternité universelle*.

Toast de M. Oppert :

Mesdames et Messieurs,

Vos encouragements unanimes et bruyants m'appellent à parler contre mon gré et contrairement au programme fixé d'avance et dont j'aurais volontiers respecté la consigne très catégorique à mon égard. Je devrai donc vous adresser un discours sans savoir sur quoi, mais toujours avec cette résolution d'être bref, très bref. Je trouve pourtant un sujet et c'est un père de famille peu orateur, quoique mariant sa fille, qui me l'inspire. Ce brave homme se leva après le potage; on trouva assez prématurée cette tentative de rhétorique. Modestement il commença ainsi : « Mesdames et Messieurs, avant que d'autres orateurs plus autorisés que moi, portent la santé de mes chers enfants, je suis sûr de ne pas aller à l'encontre de vos sentiments d'équité, si je bois à la cuisinière habile et expérimentée qui nous a préparé avec tant de science cet excellent repas. » Ce cri de l'estomac fut entendu, et le père qui se croyait moins autorisé que d'autres, qui dans l'espèce, n'étaient auteurs de rien de tout, eut un grand succès. Sa prédiction, car c'en était une, fut l'une des prophéties rares qui ne sont pas démenties par les faits de l'avenir : le diner était bon. Mais aussi ici il y a, sinon des cuisinières, au moins des chefs : c'est l'ensemble des membres du Comité d'organisation du Congrès que je vise dans mon toast. Ceux qui parlent dans les Congrès qu'ils prennent au sérieux, ceux qui boivent et qui mangent avec non moins de composition et de conviction, ne savent pas toujours quelles peines et quelles préoccupations, quelle masse de prévoyance pour les moindres détails est nécessaire, pour que tout aboutisse au but désiré, pour que tout cadre bien selon le programme, pour que rien ne cloche, ni ne manque. Et quand il y a une petite entrave, un minime défaut, quand l'intérêt ou l'amour propre est blessé tant soit peu, alors on accuse ces hommes vaillants et désintéressés de n'entendre rien à l'organisation d'une pareille fête de l'esprit, et l'on porte loin cet écho maléfique.

Eh bien ! les chefs ont bien fait leur œuvre, ils n'ont surtout pas oublié le sel, ni les épices; ils n'ont rien brûlé. Au contraire, mais ce n'est pas de leur faute, ils ont donné l'occasion à quelques uns d'entre nous d'être heureux d'échapper à un certain danger, et la joie de suspendre dans le temple de Neptune nos vêtements mouillés. Et encore leurs mérites sont tellement éclatants que je n'ai pas besoin de m'arrêter à les prouver en dehors du programme par un *casus fortuitus* et une *vis major*. Donc, buvons, pour finir cet intermède déjà trop long, à la santé de tous ceux qui pendant plus d'une année ont travaillé à nous rendre inoubliable ce séjour à Monaco, en Italie et en France. Buvons à leur mérite, car le plus grand des mérites, c'est le succès !

Toast de M. Bataille :

Mesdames et Messieurs,

Il semblerait que la magnificence de la réception qui nous est faite par le Gouvernement et la population monégasques dût nous faire oublier toutes autres.

Mais je connais trop le cœur de nos hôtes pour craindre de rappeler devant eux le passé et d'évoquer, dans un sentiment de gratitude, des souvenirs auxquels ils seront certainement heureux de s'associer.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, quel accueil le Congrès international a reçu à Berne l'an passé. Au milieu des fêtes si charmantes, des réunions si cordiales qui ont marqué notre séjour, le Chef de l'Etat, M. Lachenal, Président de la Confédération Helvétique, nous a témoigné une bienveillance particulière, s'associant à nos travaux, assistant à nos séances, guidant nos promenades et nos excursions. J'en prends à témoin votre éminent avocat général, M. le baron de Rolland, qui était des nôtres, nul d'entre nous n'oubliera la générosité de son cœur, la distinction si gracieuse de son esprit.

Nous avons appris avec chagrin que la santé de M. Lachenal, qui avait été assez sérieusement atteinte cet hiver, n'est pas encore entièrement rétablie, bien qu'elle ne donne plus d'inquiétude à ses amis.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien prier notre cher ami Morel de porter à M. le Président Lachenal, aujourd'hui Conseiller fédéral, le souvenir reconnaissant et les vœux bien affectueux de ses hôtes de l'an passé, et de lui dire en notre nom à tous que nous avons bu à sa santé.

M. Morel remercie M. Albert Bataille du toast qu'il a porté en termes si chaleureux à M. Lachenal. Il lit une lettre qu'il a reçue de ce dernier et qui contient des choses fort aimables pour les congressistes. Il ajoute qu'il se fera un plaisir de reporter à M. Lachenal les excellentes paroles de M. Bataille et de lui dire quel écho elles ont trouvé dans l'assemblée.

L'orateur déclare ensuite qu'il s'était toujours cru, en sa qualité de citoyen d'un petit pays tel que la Suisse, incapable d'avoir jamais une idée de conquête, mais que tout à coup l'idée de faire de Monaco un 23^e canton suisse s'est emparé de lui. Ce ne serait pas un des plus grands, mais à coup sûr l'un des plus beaux. Mais, dit M. Morel, toutes sortes de raisons, y compris la distance, s'élèvent contre cette tentative, sans compter qu'il y a en ce moment quelqu'un qui est spécialement chargé d'empêcher les annexions. Ce quelqu'un est le concert européen, — sur lequel, continue en termes humoristiques l'orateur, on percevra peut-être un jour des droits d'exécution.

M. Morel termine son allocution en célébrant les beautés des rives de la Méditerranée qui s'offrent, des hauteurs de la Turbie, aux regards émerveillés des spectateurs et il lève son verre en l'honneur des trois pays riverains : la France, l'Italie et Monaco.

Toast de M. Lermina :

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans quelque embarras que je prends la parole. On connaît ma timidité naturelle; mais je dois à la fois remplir un devoir et me procurer à moi-même une aimable joie, en remerciant publiquement et du fond du cœur tous ceux qui, en l'organisation de ce Congrès, ont bien voulu me prêter un concours aussi dévoué qu'amical. Amical, surtout, et c'est là ce qui me touche tout particulièrement. Chaque année, en les villes diverses où nous sommes appelés à venir porter la bonne parole des droits de l'écrivain et de l'artiste, c'est moi qui arrive le premier en éclaireur, quelque chose comme un fourrier ou un maréchal des logis, et non sans un peu d'inquiétude. J'ai le grand défaut de ne pas être solennel et d'avoir cette conviction qu'on peut faire les choses les plus sérieuses du monde avec simplicité, cordialité, et même je dis le mot, avec gaieté. Je hais les pessimistes qui attristent la vie, très bonne en vérité à qui veulent bien ne lui point prêter leur propre morosité. Eh bien, je me demande toujours si je rencontrerai cette facilité de relations qui, à mon avis,

fait la plus grande part du succès. Or, je dois le déclarer hautement, jamais je n'ai été accueilli avec plus de simplicité, avec plus de confraternité, avec une sympathie plus ouverte qu'en cette charmante et si hospitalière principauté. De M. de Rolland, je n'ai pas à parler. Tous déjà vous ont dit ici quel était le charme de son accueil, dont son évidente sincérité double la valeur. Je ne puis que lui tendre la main en l'appelant mon ami, titre qu'il ne me refusera pas, j'en suis certain. De M. le Gouverneur, loué par tant d'autres, je ne veux que remercier la bienveillance courtoise et indulgente, comme de M. Dugué de Mac Carthy, qui a bien voulu ne pas s'effaroucher de mes allures parfois un peu trop bon garçon. Mais je tiens à apporter un témoignage tout particulier de ma gratitude aux membres du Comité, qui tous ont rivalisé d'empressement et de bon vouloir, pour organiser la magnifique réception dont vous avez été l'objet ? C'est M. Copello qui, si ingénieusement, avait disposé notre salle de séances ; M. Treppoz, dont la gravité un peu triste s'est égayée du plaisir qu'il nous préparait ; M. Médecin, qui, avec un zèle exceptionnel, s'était chargé de la dure mission de nous loger, et dont l'action a été si discrète ; M. de Loth, M. Mareschal, M. Noghès, M. Marquet, le président de la Société des Régates, et le parfait M. Gindre, l'organisateur des victoires musicales de votre si remarquable Société chorale ; c'est enfin votre juge de paix, M. de Villeneuve, ce grave magistrat qui eut l'indulgence de ne me point punir des contraventions commises... En tous, j'ai trouvé des auxiliaires si dévoués qu'en vérité j'ai pu, sous votre beau ciel, jouir des douceurs du *far niente*, tandis qu'ils travaillaient.

Messieurs, depuis dix-neuf ans que j'ai le plaisir d'organiser les congrès de notre chère association, j'ai le petit orgueil d'avoir laissé dans les villes où nous avons passé, des amis, disons mieux, des camarades, dont pour plusieurs un tutoiement familier est resté le gage, M. Oppert vous le disait tout à l'heure.

Alors même que ce tutoiement n'est pas sur nos lèvres, qu'il reste dans nos cœurs : que cette intimité de quelques jours laisse en nos sympathies mutuelles des traces durables. Et que si l'occasion se présentait, souvenez-vous tous que le secrétaire de l'Association sera trop heureux de vous prouver qu'il n'est pas un ingrat. N'oublions jamais les bonnes heures de franchise, de concorde, de bonne humeur, de gaieté, que nous avons passées ensemble — et pour résumer d'un mot ma pensée, je bois à vous tous, je bois à la fraternité, à l'amitié, à la gaieté — c'est-à-dire à la bonté.

Toast de M. Bergougnan :

Mesdames, Messieurs,

Tout à l'heure, quand je suis entré dans cette salle, mon éminent ami Lermine m'a fait une communication qui m'a quelque peu troublé !

— Toi, m'a-t-il dit avec une familiarité amicale dont je lui sais beaucoup de gré, toi, tu parleras pour remercier la presse locale et régionale. J'ai été troublé, mais j'ai accepté. C'est donc une mission que je viens remplir et c'est là mon excuse si je prends la parole à cette heure. Je dépasserai même, si on veut bien me le permettre, les limites de mon mandat. D'autres, avec une éloquence à laquelle je ne saurais atteindre, nous ont dit quels sentiments de reconnaissance le Congrès doit à Leurs Altesses Sérénissimes et aux Membres du Comité de réception pour leur gracieux et magnifique accueil. Je suis certain d'être l'interprète de tous ici en étendant l'expression de ces sentiments d'abord à la population monégasque tout entière, qui, s'inspirant du haut exemple donné par ses Souverains et du zèle fécond des membres du Comité, au premier rang desquels n'a cessé de briller M. l'avocat général, baron de Rolland, a montré, dans ces inoubliables fêtes, avec un entrain charmant, combien elle se trouvait en communion de sentiments avec ceux qui sont à sa tête.

Et, par une transition toute naturelle, cela m'amène maintenant à remercier la presse locale et régionale, car j'imagine que l'aimable concours que leur publicité a prêté au Congrès n'est pas étranger, non plus, aux manifestations de sympathie dont les Congressistes ont été l'objet dans la Principauté. Je suis sûr également de bien traduire votre pensée à tous en leur donnant l'assurance qu'une part de la reconnaissance du Congrès leur est acquise.

Je n'ajouterai qu'un mot.

Hier, le Congrès a voté une motion impliquant certaines restrictions à la reproduction des informations de Presse. Je prie les représentants de la presse locale et régionale de croire que ces restrictions ne peuvent, en aucune manière, s'appliquer aux circonstances actuelles, et particulièrement à ce toast. La plus large reproduction est autorisée.

Je bois à la population monégasque, à la presse locale et régionale.

Toast de M. Pessard :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez fait en breaks le chemin de la Turbie par Roquebrune et la route de la montagne, enlevés par ces braves chevaux monégasques, au pied sûr, à l'œil doux, qui galopent tout le temps sans avoir l'air de s'apercevoir que la montée est rude ou que la pente est rapide. Moi, j'ai pris tout simplement le petit chemin de fer qui part de Monte Carlo et qui m'a amené ici en dix minutes à peine. Au départ, j'ai admiré ce joujou ingénieux qui joint à tant de coquetterie tant de solidité et qui, s'aidant de sa crémaillère et maintenu par de robustes freins qui l'empêchent de redescendre, monte à pic, sans secousses et sans danger pour le voyageur, jusqu'au joli village de la Turbie. Au signal du chef de gare, le train se mit en marche et j'eus l'impression que j'étais en hallon : je m'élevais ; je m'élevais toujours ; je m'élevais sans cesse ! Et, alors que le rocher de Monaco, que j'avais sous les yeux, devenait plus petit, la mer se faisait plus grande et découpait de ses festons fantaisistes les grèves ensoleillées.

Oh le joli décor ! Vous avez pu le voir peut-être

aussi, mais graduellement, tandis que moi, j'en ai eu l'impression immédiate. Aussi, je l'aime, ce petit chemin de fer à crémaillère qui m'a procuré une si vive et si réelle sensation d'art ; je l'aime surtout parce qu'il est le symbole de l'amitié que nous ressentons tous, nous, les membres du Congrès international, pour les membres de la commission d'organisation. A mesure que nous les fréquentons davantage et que nous les connaissons mieux, notre amitié pour eux s'élève... s'élève toujours... s'élève sans cesse, ayant pour crémaillère le souvenir de l'accueil si affectueux qu'ils nous ont fait, des attentions délicates dont ils nous entourent et des fêtes superbes qu'ils ont préparées pour nous.

J'ajoute que cette affection trouve, dans sa sincérité, les robustes freins qui l'empêcheront de redescendre jamais.

Levons donc notre verre, Mesdames et Messieurs, à la santé des membres du Comité d'organisation, et permettez au musicien que je suis de vous proposer en même temps de boire aux Sociétés musicales de la Principauté, parmi lesquelles l'orphéon, dirigé par M. Nef, brille au premier rang.

Aux Sociétés musicales de la Principauté, à leurs présidents, à leurs directeurs, à leurs bannières et à leurs succès.

Toast de M. Van Hamel :

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande la permission de dire deux mots seulement, d'apporter un remerciement modeste, mais sincère, au nom de ce groupe d'amis de l'Association que j'appellerai l'arrière-garde du Congrès et qui se compose soit de membres isolés, soit de personnes appartenant, comme moi, qui suis Hollandais, à des pays qui ne se sont pas encore raliés à la Convention de Berne. Peut-être, un jour, serons-nous ce qu'on appelle en politique des « raliés ». Pour le moment, nous ne sommes que des amis du Congrès, mais nous sentons que l'Association nous comprend déjà dans la grande fraternité intellectuelle et morale qu'elle représente.

Ce que j'ai le plus admiré dans les fêtes du Congrès de Monaco, c'est l'art exquis avec lequel le Comité de réception les a échelonnées, nous conduisant, d'étape en étape, des bords de la mer à l'esplanade de Monte Carlo, aux rochers de San Remo, puis à la montagne, et jusque dans les nuages de la Turbie. Il n'a pas tenu à vous, Messieurs, que nous n'ayons pu nous élever jusqu'au soleil. Seulement, comme le soleil, d'après le mot célèbre de Larochehoucauld, ne peut pas se regarder en face, vous l'aviez remplacé hier, dans votre brillante fête de nuit, par des étoiles suspendues en l'air, par des feux de toutes les couleurs, par des chandelles romaines, que nous avons vues ensuite retomber doucement et s'éteindre dans la Méditerranée et s'incliner devant cette majesté d'azur. Demain, vous nous conduirez au sommet de vos fêtes, vous nous élèverez aux hauteurs les plus seules en nous ouvrant le palais de Leurs Altesses Sérénissimes, le Prince et la Princesse de Monaco.

Je me demande comment nous arriverons jamais à vous payer notre dette, et je n'y vois d'autre moyen que de confondre ce droit pécuniaire et ce droit moral des auteurs, dont parlait M. Lermine, et de vous payer avec cette monnaie morale qui s'appelle la reconnaissance, la sympathie, le souvenir fidèle. Rentrés dans nos pays, nous essayerons de traduire les impressions vives et profondes que nous emportons des splendeurs de ce pays enchanté, nous essayerons d'y faire revivre l'écho des discours éloquents de vos orateurs. Je n'ai pas de droits d'auteur à vous offrir : la Hollande n'en paye pas pour les traductions. Mais soyez assurés d'une chose, c'est que votre traducteur ne sera pas un traître, que vous ne serez pas trahis, mais que vous serez glorifiés, et que si vous avez fait une apothéose aux membres du Congrès, vous, les organisateurs de ses fêtes, vous aurez votre apothéose chez nous.

A trois heures, après cet échange de déclarations amicales, on remontait en breaks et l'on rentrait gaiement à Monaco, par un temps splendide, après quelque arrêt à Nice.

SEPTIÈME JOURNÉE

Vendredi 23 Avril

Séance du matin

M. Pouillet préside, assisté de M. Morel.

Il propose d'envoyer une dépêche de félicitations à S. M. le Roi d'Italie, qui vient d'échapper heureusement à un attentat dirigé contre lui.

Il annonce que Son Altesse Sérénissime M^{gr} le Prince de Monaco a bien voulu accepter le titre de membre protecteur de l'Association.

Le titre de membre du Comité d'honneur et de Président perpétuel est conféré à M. le baron de Rolland.

On adopte ensuite le texte suivant, proposé par la commission de rédaction, comme sanction du rapport de M. Marbeau.

« I. — Les documents découverts dans les archives ou les bibliothèques publiques ne peuvent devenir l'objet d'une propriété littéraire.

« II. — Un document privé ne peut en principe être publié qu'avec le consentement des représentants de celui qui l'a écrit, à moins qu'il n'ait perdu tout caractère confidentiel. »

On adopte aussi, sur la proposition de la commission de rédaction, le vœu suivant comme complément de ceux déposés par M. Souchon.

« Il est désirable de supprimer de la Convention

« de Berne l'art. 3 du protocole de clôture. S'il « devait être encore maintenu, le Congrès exprime « le vœu que par une disposition additionnelle « empruntée à la législation italienne, il soit stipulé qu'une indemnité correspondant par « exemple au 5 % du produit de la vente des « reproductions soit assurée à l'auteur, pendant « la durée de son droit sur l'œuvre originale. « Cette disposition ne s'applique pas au droit « d'exécution qui demeure, en tous cas, intégralement réservé à l'auteur. »

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Poinard sur l'amélioration des législations intérieures et l'extension de l'Union de Berne ; en l'absence du rapporteur, M. Harmand résume son travail ; après une observation de M. Souchon sur une interprétation des dispositions de l'art. 7 de la loi suisse de 1883 relative aux œuvres musicales, le Congrès adopte à l'unanimité les propositions suivantes :

« I. — L'Association littéraire et artistique « internationale est priée de constituer une commission centrale d'études, chargée de travailler « spécialement à la préparation de la réforme des « législations intérieures dans un sens libéral, et « à l'extension de l'Union de Berne. »

« II. — Cette Commission s'attachera à former « dans les pays non unionistes des Commissions « locales et à obtenir d'elles des études monographiques, indiquant d'après un plan uniforme la « situation législative et conventionnelle de chacun « de ces pays, ainsi que les mesures à prendre « pour préparer une évolution libérale. »

Le Congrès aborde enfin la discussion du rapport de M. Maillard sur un essai de projet d'unification des lois sur le droit d'auteur ; il adopte sauf renvoi à la commission du travail, les principes consacrés dans les premiers articles de ce projet, jusques et y compris l'art. 4.

Séance de l'après-midi

La séance a lieu en présence de S. A. S. M^{gr} le Prince de Monaco.

Elle est présidée par M. Pouillet, ayant à ses côtés MM. Ratisbonne et Morel.

On continue à discuter, article par article, le projet de loi Maillard ; chacun des articles est voté, sauf renvoi à la commission du travail. Toutefois, sur l'art. 8 du projet, une discussion de principes a été soulevée et finalement il a été entendu que l'auteur d'une œuvre publiée ne pourrait pas s'opposer à la critique de son œuvre.

L'assemblée a ensuite abordé l'étude du projet de contrat d'édition dont le rapporteur était M. Pouillet. Le Congrès, après avoir entendu les observations de MM. Pelletier, Eisenmann, Leclerc, vote la clôture de la discussion générale par 22 voix contre 15 et le passage à la discussion des articles par 30 voix contre 12.

Le soir un grand bal a été donné au Palais en l'honneur des membres du Congrès. Avant d'entrer dans la salle du trône, S. A. S. le Prince a remis de sa propre main les insignes d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles à M. Pouillet, président en exercice de l'Association, et celle de Chevalier du même Ordre à MM. Desjardin, Wauwermans et Lermine. Dans l'après-midi il avait déjà donné ces derniers à M. Chaumat, obligé de repartir avant l'heure de la réception.

Pendant toute la soirée nos Augustes Souverains se sont entretenus avec leurs invités, qui se sont retirés charmés de cet accueil plein d'affabilité et de bienveillance.

HUITIÈME JOURNÉE

Séance du 24 Avril

Dernière Séance

La séance est présidée par M. Pouillet assisté de M. Morel.

S. A. S. le Prince l'honore de sa présence.

Le Congrès reprend la discussion du contrat d'édition et finalement adopte une motion déposée par M. Leclerc ainsi conçue :

« Le Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, prenant acte des déclarations faites par Max Leclerc et Templier, relativement à la constitution d'une commission internationale formée des délégués des syndicats d'auteurs et d'éditeurs et de l'Association littéraire et artistique internationale, commission qui sera chargée de rédiger un code des usages concernant les rapports entre auteurs et éditeurs, passe à l'ordre du jour et met à l'ordre du jour du Congrès de Turin la question du contrat d'édition. »

M. Darras résume ensuite le rapport de M. Rothlisberger dont le Congrès adopte les conclusions ainsi conçues :

« Il est désirable de publier, chaque année, la « liste complète des sociétés, associations, agences

« et syndicats qui, dans les divers pays unionistes, « poursuivent le but de sauvegarder le droit des « auteurs, et de leurs ayants cause, et de donner « à cette liste la plus grande publicité. »

« Il est désirable de désigner un centre de renseignements qui puisse fournir aux intéressés « toutes les informations utiles relatives à l'état « des droits privatifs des auteurs. »

En l'absence de M. Malpérine Kaminsky, M. Darras résume son rapport sur la propriété intellectuelle en Russie; l'examen du nouveau projet russe est renvoyé à l'étude de la commission qui a précédemment étudié l'ancien projet russe. M. Darras résume en dernier lieu son rapport sur les travaux législatifs et les courants de l'opinion publique dans les différents pays.

Le Congrès adopte ensuite les conclusions du rapport de M. de Clermont, relatives à la suppression de la caution *judicatum solvi*; ces conclusions étaient ainsi conçues :

« I. — Le Congrès et d'avis que, dans les conclusions relatives aux questions de propriété littéraire et artistique, le défendeur ne soit plus admis à invoquer l'exception de caution *judicatum solvi*, en tant que le demandeur et le défendeur appartiendront à l'un des Etats contractants de la Convention de Berne; »

« II. — Lorsqu'un étranger dispensé de la Caution *judicatum solvi* aura été débouté de sa demande et condamné à des dommages et intérêts, ce jugement sera exécutoire dans les Etats adhérents à l'Union, d'après un mode d'exécution à régler ultérieurement. »

L'ordre du jour des travaux étant épuisé, M. Pouillet invite S. Exc. le Gouverneur Général à prendre place au bureau, et cède le fauteuil présidentiel à M. Ratisbonne, qui prend la parole en ces termes :

Monseigneur, Mesdames, Messieurs.

Mon titre de président perpétuel tout idéal qu'il soit, et ma qualité, à laquelle je tiens au moins autant, d'ouvrier de la première heure, me valent l'honneur où il y a de la tristesse, de prononcer les paroles de clôture du Congrès, de ce congrès si brillamment inauguré il y a huit jours par S. Exc. M. le Gouverneur Général et par notre cher Pouillet, notre Président actif, et aussi le lendemain soir par M. Marcel Prévost qui eut, Monseigneur, l'honneur de répondre à Votre Altesse. En s'adressant à Votre Altesse au nom de nous tous, le jeune romancier qui passait seulement pour expert du cœur féminin, s'est révélé interprète éloquent de ce qu'il y a dans le cœur des hommes.

L'heure de la séparation a sonné. Il ne nous reste plus qu'à vous dire merci, ce mot si doux quand il monte du cœur aux lèvres, et adieu, le mot le plus cruel de toute langue humaine.

Nous partons le cœur plein de regret et de reconnaissance. Nous avons eu partout d'admirables réceptions, les travaux s'entremêlant aux distractions, aux excursions et aux fêtes; mais nous n'avions pas eu encore une population tout entière associée à ces fêtes, des réjouissances publiques, les fêtes du Congrès célébrées comme fêtes d'Etat; mais surtout ce que nous n'avions pas eu encore c'est un prince, le prince qui nous avait appelés, nous accueillant comme il l'a fait, avec une affabilité si simple et si cordiale, s'unissant à nos travaux et quand nous l'appelions notre Protecteur, nous appelant ses collaborateurs.

Eh bien, Monseigneur! vous avez eu raison, car si individuellement nous sommes peu de chose, nous sommes grands par l'idée que nous représentons. Quelle est-elle, cette idée? C'est une idée de réparation et de justice. Le mal avait commencé avec le partage de la terre. Jupiter, suivant la ballade de Schiller, avait dit aux hommes de se la partager fraternellement, ils avaient tout pris et n'avaient rien laissé au poète. Le poète s'en plaignit douloureusement à Jupiter qui lui demanda pourquoi il venait si tard et ce qu'il faisait pendant le partage. « J'écoutais l'harmonie des sphères, dit le poète, j'étais à tes pieds dans le Ciel. » Et Jupiter charmé de répondre : « Il n'y a plus de place pour toi sur la terre, mais puisque tu es venu au ciel, chaque fois que tu voudras venir m'y visiter, il te sera ouvert. »

Nous avons révisé l'arrêté céleste. Car enfin, entre deux visites à Jupiter, le poète, l'homme de pensée, pourrait mourir de faim. Nous avons voulu qu'il ait aussi sa place au soleil de la terre. Nous avons voulu qu'il ne soit pas affamé auprès du miel qu'il a recueilli; sans abri, et le nid qu'il a construit occupé par d'autres; tout nu, et d'autres se couvrant de la laine qu'il a tissée et dont il a été dépouillé.

Eh bien! l'humanité vaut mieux qu'on ne le dit, car cette idée marchant devant nous, toutes les plus hautes portes se sont ouvertes à nous qui portions ce flambeau. Nous avons siégé à Venise, dans le Palais des Doges; nous avons, à Londres, vidé la coupe d'amour dans le Palais du Lord Maire, à Madrid, nous avons eu, dans l'antique Escorial, des agapes que présidèrent Jules Simon et Castelar. C'était le quatrième centenaire de la

naissance de Christophe Colomb. Et je me souviendrai toujours des paroles enflammées que nous adressa le grand orateur espagnol : « Christophe Colomb, dit-il, devait découvrir l'Amérique, car il s'était embarqué sur un vapeur qui s'appelait : *La Foi*. Mais si l'Amérique n'avait pas existé? Qu'importe! Il aurait pourtant découvert l'Amérique. Dieu l'aurait fait surgir du fond des mers pour récompenser la foi. »

Nous avons eu la foi et nous avons triomphé. Notre Amérique a été la Convention de Berne. Et après elle, nous ne nous sommes pas encore arrêtés, nous avons voulu faire porter à cette Convention tous ses fruits, l'améliorer, et que d'autres nations se solidarisent avec les premières pour la sainte protection de la propriété intellectuelle.

Nous n'avons plus aujourd'hui à nous défendre que de nous-mêmes. Éviter de pousser notre principe jusqu'à ses conséquences les plus lointaines pour ne pas provoquer, peut-être, une réaction qui remettrait en discussion le principe lui-même; n'apporter pas, non plus, à un Congrès trop de question à discuter. Qu'un Congrès proclame une seule chose juste, c'est un beau Congrès.

Telle est cette déclaration en faveur du droit moral de l'auteur, aussi précieux, plus précieux pour lui que son droit pécuniaire, la proclamation de l'inviolabilité de sa pensée, qu'il soit vivant ou mort. Vous avez voté cela à votre première séance, à la suite du rapport de M. Jules Lermina. C'est un beau commandement que vous avez promulgué sur le rocher de Monaco et il restera l'honneur de ce Congrès.

Et maintenant, les derniers saluts de notre gratitude. La première expression de notre reconnaissance à Son Altesse Sérénissime la gracieuse souveraine de Monaco, amie des lettres et des beaux-arts, qui donnait hier une fête au Congrès et qui, à sa première séance, lui a apporté la fête de son sourire pour lui porter bonheur!

Notre gratitude à la population monégasque, si aimable et si douce, et qui s'est pressée avec tant de sympathie autour de nous;

Nos remerciements à Son Excellence M. le Gouverneur Général qui nous a introduits si magnifiquement et qui, depuis, a donné aux travaux du Congrès tout le temps qu'il pouvait dérober à son haut service, ne se refusant que les fêtes.

Et à vous, éloquent Monsieur de Rolland, président du Comité, qui avez été l'organisateur du Congrès et qu'on peut bien appeler l'organisateur de la victoire!

À vous, Monseigneur, comment vous exprimer nos sentiments? Le malheur de la plus juste louange, quand elle s'adresse aux Princes, c'est de ressembler à la flatterie. Et de la flatterie vous êtes, Monseigneur, profondément dédaigneux. Par bonheur, c'est ce que vous avez fait qui vous loue. Et nous ne vous dirons qu'une chose qui vous sera, nous en sommes certains, plus agréable que toute louange. Nous vous aimons et nous vous laissons nos cœurs!

Merci et adieu! Adieu, mais le souvenir éternel!

C'est au tour de M. le Baron de Rolland. Il s'adresse ainsi aux Membres du Congrès :

C'est donc bien vrai, mes chers collègues, le Congrès est fini! Sous le ciel qui s'assombrit pour se mettre en harmonie avec nos sentiments, il va falloir nous séparer; et dans quelques instants la Principauté sera envahie par cette morne tristesse, cette douloureuse sensation du vide que laisse dans la maison défamille le départ de ses hôtes les plus chers! Et pourtant c'était hier que je venais à cette même tribune, le cœur plein de joie, vous souhaiter la bienvenue au nom du Comité de réception: C'était hier que votre cher président, M. Pouillet, conquerrait pour vous et pour lui-même, dès son premier discours, avec notre admiration à tous, la haute estime et la vive sympathie de nos Augustes Souverains, l'attachement respectueux et enthousiaste de notre population tout entière. C'était hier que pour la première fois ici nos mains tendues se rencontraient et que nos verres se heurtaient dans un premier échange de vœux remplis de cordialité. Votre programme assure que vous nous êtes restés une semaine.

Mais cette semaine s'est envolée comme un rêve, rêve exquis dont vous avez fait tout le charme. Ah! vous nous remerciez, par l'organe d'un de vos présidents éminents, vous nous remerciez de notre accueil, des quelques distractions que nous vous avons offertes sous le haut patronage de nos Souverains bien-aimés et parfois en leur Auguste présence. Mais c'est nous, croyez bien que nous en avons le sentiment profond et ineffaçable; c'est nous qui restons et demeurerons à tout jamais vos obligés. Nous vous avons prêté un peu de notre ciel bleu; nous vous avons montré notre mer si belle et si capricieuse, et les panoramas superbes des monts qui nous environnent. Mais vous nous avez apporté la grâce de vos compagnes de route, votre affabilité toujours égale et la beauté imposante de votre grande Association. Nous avons, à la vérité, illuminé, pour vous faire fête, nos maisons, nos boulevards, nos jardins et notre mer elle-même. Mais vous nous avez prodigué les lumières de la science, l'éclat de l'esprit, le rayonnement de votre idéal, et de l'éclat de votre congrès, il restera longtemps comme une auréole au front de notre chère Principauté.

Ce n'était pas assez pourtant au gré de vos désirs. Vous avez voulu laisser à ce petit pays un témoignage exceptionnel de reconnaissance, le plus précieux, le plus flatteur qui fut en votre pouvoir; et, pour qu'on ne put se méprendre sur votre intention, vous le lui avez donné dans la personne d'un de ses serviteurs les plus modestes, uniquement parce qu'il s'était trouvé à la tête du Comité chargé de la représenter. Malgré cette explication, Messieurs, qu'il me soit permis de l'ajouter, je ne suis pas encore remis de l'émotion, de la stupéfaction que m'a causée votre décision d'hier. Moi, votre élève obscur, moi qui mériterais à peine de figurer aux derniers rangs de votre phalange d'élite, vous m'avez poussé tout d'un coup, dans un élan de votre générosité un instant aveuglée, aux côtés de vos collègues les

plus anciens, les plus méritants, les plus illustres! Ma confusion est sincère, croyez-le bien; et n'eût été ma surprise, mon ahurissement, à la nouvelle d'un tel honneur, je l'aurais décliné dans le sentiment profond de ma trop grande indignité. Mais s'il suffit, pour me faire pardonner mon acceptation, de tout mon dévouement à votre noble cause, de tout mon zèle à la défendre dans ma très petite sphère, je suis trop heureux de vous les promettre pour tout le temps qu'il plaira à Dieu de me laisser porter le titre auquel vous avez bien voulu me hausser.

Un mot encore, mes chers collègues, et j'ai fini. Vous êtes arrivés chez nous avec les premières hirondelles. Ces charmants oiseaux, que l'on attend partout avec impatience et que partout on accueille avec bonheur, nous les aimons tout particulièrement dans ce pays, comme l'emblème de nos hôtes fidèles. Ils suspendent leurs nids aux toits de nos demeures, et, reconnaissants de cet abri d'un jour, ils se souviennent de nous dans leurs pérégrinations lointaines. Tôt ou tard ils nous reviennent, sûrs de retrouver à nos côtés l'asile qu'ils ont choisi. Suivez leur exemple, mes chers collègues. Quels que soient les pays où vous allez maintenant porter la semence féconde du droit et de la fraternité intellectuelle, quel que soit le faste des réceptions qui vous attendent, rappelez-vous notre hospitalité bien modeste, quoi que vous en disiez, mais non moins cordiale, et songez à nous revenir un jour. Ce jour-là, vous pouvez m'en croire, vous retrouverez dans nos cœurs, s'ils battent encore, la large place que vous y avez prise.

M. Olivier Ritt répond à M. Ratisbonne, au nom de la Principauté :

Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

Je serai très bref, désireux de ne pas prolonger le moment, toujours trop triste, de la séparation. Aussi bien, Monsieur de Rolland vient de vous adresser, avec toute son âme et sa vibrante éloquence, des adieux auxquels je ne puis que m'associer.

Les membres du Congrès ont pu constater et s'expliquer l'étroite union de sentiments et le respect doublé d'amour des sujets Monégasques pour Leurs Altesses Sérénissimes. La superbe inspiration de l'illustre Président perpétuel de l'Association Littéraire et Artistique Internationale, dans ses remerciements à Notre Prince Souverain et à Son Auguste Famille, ira droit au cœur de la population tout entière.

Quant au Gouverneur Général, profondément touché par votre toute gracieuse appréciation, il ne fait, lui aussi, que remplir un devoir de gratitude en mettant au service de Leurs Altesses un dévouement absolu et l'expérience de près d'un demi-siècle de fonctions publiques. Sa tâche lui est d'ailleurs facilitée par des collaborateurs de grand mérite, rompus à toutes les hautes traditions de la justice et de l'administration.

Messieurs,

Retenu par les exigences de ma situation, je n'ai pas pu prendre part aux intéressantes excursions faites au dehors. Mais il m'a été permis d'assister à presque toutes vos séances et j'en demeure ravi.

C'est vraiment régal délicat, et sain et trop rare, d'écouter la lecture de ces rapports où l'on sent l'étude approfondie du sujet, la recherche habile de solutions pratiques, et dont les conclusions nettes et lumineuses préparent si bien le terrain de la discussion;

D'entendre des hommes de grand talent, d'une compétence absolue, d'une loyale indépendance, traiter les plus graves questions, dans une même langue bien qu'ils soient de nations différentes, avec quelle ampleur de pensée, quelle puissance de parole, quel manifeste et touchant désir de conciliation;

De suivre la direction donnée aux débats, avec la plus affable et la plus efficace autorité, par des présidents se cédant tour à tour la place;

De retrouver enfin la physionomie de chaque séance reproduite comme avec la rapide fidélité de la photographie, grâce à la prestigieuse souplesse de compréhension et de style de secrétaire modèles.

On comprend qu'avec de tels procédés vous avez marché à pas de géants. Il est impossible de mettre plus généreux efforts au service de plus noble mission. Vous ne pouvez manquer de réussir, car vous avez pour armes l'érudition, la sincérité, la foi, l'enthousiasme et la courtoisie.

Allez donc! Allez vers les autres pays qui se disputent votre présence! Allez continuer votre belle œuvre. Mais je vous le répète en fidèle interprète de tous; revenez nous! La Principauté vous dit, non pas adieu, mais au revoir, et le plus tôt possible!

Enfin, M. le président Pouillet termine la série des discours par cette courte allocution, qui, comme les précédentes, est chaleureusement applaudie.

Monseigneur,
Mesdames et Messieurs,

Les travaux du Congrès sont terminés et il nous reste à prendre congé. Nous ne le faisons pas sans un serrement de cœur; et je n'ai rien à ajouter aux paroles émues et vibrantes que vient de prononcer notre président perpétuel, notre poète Ratisbonne. Nous quittons Monaco y laissant tous, en partant, un peu du meilleur de nous-mêmes. Mais, comme le disait M. de Rolland, nous imiterons vos hirondelles; le Congrès s'en va; les congressistes reviendront. Et, selon la parole charmante de M. le Gouverneur, notre dernier mot n'est pas adieu, mais au revoir.

Le Congrès de Monaco est clos.